

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt et un le 28 septembre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 21 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21 septembre 2021.

Etaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. Mme PINTO. M. OCHEM. Mme FRANCO. M. MAZODIER. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. TALAALOUT. M. BAYSSAC. Mme LABOURET. Mme FLOUS. Mme BOGNARD. M. RIBETTE. Mme VEILHAN. M. DEFASNE

S'étaient fait représenter : Mme FOURCADE (qui a donné procuration à Mme MATHIEU-LESCLAUX). Mme FERRER (qui a donné procuration à Mme LOURAU). Mme WEISS (qui a donné procuration à Mme PINTO). M. FRETAY (qui a donné procuration à M. RIBETTE).

Absents excusés : M. CHAVIGNE. Mme AUCLAIR. M. LESCHIUTTA.

A été nommé secrétaire : M. NASSIEU-MAUPAS.

SEANCE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	Le Conseil municipal prend acte
33	26	30	

N°2021.09.02

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

RAPPORTEUR : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par courrier en date du 30 août 2021, Madame Karine FLEURY BONNE l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale. Il convient donc de procéder à son remplacement.

Conformément à l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques en a été informé.

Conformément à l'article L270 du Code électoral, Monsieur Frédéric DEFASNE, suivant immédiat sur la liste « Billérois 2020 » dont faisait partie Madame Karine FLEURY BONNE lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Frédéric DEFASNE au sein du Conseil municipal.

Fait et délibéré à BILLERE, le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216401299-20210928-6414020210902-DE

[Faint handwritten signature]